

26 juin 2026

LA RÉORGANISATION DE LA DEE SE POURSUIT : ET TOUJOURS MOINS DE RECONNAISSANCE

La CGT se bat pour des conditions de travail dignes et un service public de qualité dans les écoles. Nous avons obtenu la mise à disposition de véhicules de service pour cet été, mais cela ne saurait suffire à répondre aux dysfonctionnements structurels dénoncés à l'administration et que nous rappelons ci-dessous.

AER, CR, CONCIERGES, ASEM, HEURES À RÉCUPÉRER POUR LES AGENTS EN MI-TEMPS THÉRAPEUTIQUE

LA CGT EXIGE :

Un plan clair pour résorber ces reliquats d'heures, concernant des agents fragilisés suite à leurs arrêts de maladie.

ABSENCES NON REMPLACÉES

LA CGT EXIGE :

Un remplacement systématique des agents absents et ce quelque en soit le motif.

La reconnaissance des risques psycho-sociaux liés à cette situation.

RESPONSABLES DE SITES ÉDUCATIFS (RSE) : INÉGALITÉS ET SURCHARGE !

LA CGT EXIGE :

Un reclassement immédiat de tous les RSE en catégorie A de la filière administrative.

Des moyens supplémentaires et une réévaluation des charges.

CORRESPONDANTS ANIMATION : MANQUE DE MOYENS ET DE RECONNAISSANCE

LA CGT EXIGE :

Une décharge administrative effective. Un équipement informatique fonctionnel dans toutes les écoles.

ASEM : LES 20 MINUTES D'ÉCHANGE SANS LA PRESENCE DES ENFANTS (avec enseignants, parents et collègues RSE CR, AER)

LA CGT EXIGE :

Le rétablissement des 20 minutes supplémentaires par jour cet échange, comme avant le passage à la semaine de 4,5 jours.

CORRESPONDANTS DE RESTAURATION : MANQUE DE RECONNAISSANCE ET DE MOYENS

LA CGT EXIGE :

Un passage au grade d'agent de maîtrise

Une clarification sur le nettoyage de l'inox.

Une réflexion et une meilleure coordination DEE/DMA pour les menus et livraisons.

Des formations numériques et du matériel adapté.

Un grand nettoyage des cuisines au moins 2 fois par an, comme ils le souhaitent.

AGENTS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION : ROTATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

LA CGT EXIGE :

Le retrait de l'expérimentation des rotations entre maternelles et élémentaires dont l'objectif n'est que la compression de personnel et nullement l'amélioration des conditions de travail des agents !

Une généralisation de l'inox avec des moyens humains et matériels pour le nettoyage.

Le remplacement des lave-vaisselles anciens et avec un fonctionnement coûteux par des matériels plus respectueux de l'environnement et des fonctionnements raisonnés.

CONCIERGES : EXPÉRIMENTATION DS/DEE = RISQUES POUR LES POSTES !

À partir de septembre 2026, 4 gymnases du territoire Nord-ouest seront transférés à la Direction des Sports (DS). 2 postes de concierge DEE mis à disposition de la DS (concierges, mais sous responsabilité DS). 2 autres concierges DEE recentrés sur les écoles.

LA CGT EXIGE :

Aucune suppression de poste à l'issue de l'expérimentation.

L'association de nos organisations syndicales à chaque étape (évaluation, décision finale).

Pas de transfert de charge sur les CR et AER

L'amélioration des conditions de travail : moins de charge, plus de moyens, reconnaissance du métier.

POUVOIR D'ACHAT : ASSEZ D'INJUSTICES !

LA CGT EXIGE :

Les catégories et filières adéquates

Des primes revalorisées (REP+, pénibilité, encadrement...) en attendant la revalorisation du point d'indice.

Votez la CGT pour défendre vos droits dès le 3 décembre !

La CGT, c'est la force du collectif. Vos revendications sont les nôtres.

07 78 68 53 96 / 06 87 38 16 55

cgt@rennesmetropole.fr ou ugict-cgt@rennesmetropole.fr



**REJOIGNEZ LA CGT !
ENSEMBLE, NOUS SOMMES
PLUS FORTS**

Pourquoi adhérer à la CGT ?

- 1 Force syndicale puissante :** La CGT, organisation influente, siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique
- 2 Revendications construites ensemble :** Les revendications sont élaborées avec les agent.e.s, basées sur leurs besoins collectifs et individuels.
- 3 Engagement collectif :** Plus il y a d'adhérents, plus les revendications ont du poids
- 4 Avantage fiscal :** Crédit d'impôt de 66% des cotisations annuelles versées.

À Rennes, deux syndicats



Adhésion à la CGT pour les catégories C hormis les agents de maîtrise



Adhésion à la UGICT pour les catégories A et B et agents de maîtrise